

# PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 21 avril 2016 à Bassins

La séance est ouverte à 18h00 par M. le président Jean-Paul Besson qui souhaite la bienvenue à chacun.

## Ordre du jour

- 1. Appel;
- 2. Assermentations;
- 3. Procès-verbal de la séance du 5 novembre 2015 ;
- 4. Rapport de gestion 2015;
- 5. Préavis no 24 relatif aux comptes de l'exercice 2015 ;
- 6. Préavis no 25 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour le projet de régionalisation de l'épuration ;
- 7. Communications du comité de direction ;
- 8. Propositions individuelles et divers.

# 1. Appel

L'appel permet de constater la présence de 55 conseillers intercommunaux. La totalité des communes est représentée. Le conseil intercommunal est donc valablement constitué et peut délibérer.

# 2. Assermentations

Le président procède à l'assermentation de M. Jacques Berlie.

## 3. Procès-verbal de la séance du 5 novembre 2015

Le procès-verbal a été adressé, le 13 novembre 2015 à chaque membre du conseil intercommunal. Il n'est pas procédé à sa lecture.

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2015 est accepté sans modification.

4.	Rapport de gestion 2015
5	Préavis no 24 relatif aux comptes de l'exercice 2015

La lecture du rapport de la commission de gestion est effectuée par Laurent Vukasovic. Celuici est le suivant :

#### Généralités

Les comptes ont été vérifiés par la fiduciaire SOFIGER SA à Gland qui atteste remplir les exigences légales d'agrément et d'indépendance. Selon son appréciation datée du 29 mars 2016 le contrôle a été effectué selon la norme relative au contrôle restreint. Elle a procédé à des auditions et des opérations de contrôle analytique ainsi que des vérifications détaillées des documents disponibles. Elle précise que le contrôle des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie des travaux réalisés.

La fiduciaire conclut que lors du contrôle, elle n'a pas rencontré d'éléments leur permettant de conclure que les comptes annuels 2015 ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

#### Bilan au 31 décembre 2015

Le bilan affiche un total de CHF 3'479'969.82 au 31.12.2015. Les variations entre les exercices comptables 2014 et 2015 représentent une augmentation de la valeur du bilan de CHF 258'829.70.

#### Rubrique 910 – Disponibilités

Les liquidités au 31 décembre 2015 se montent à CHF 2'734'653.25. Cette valeur représente un accroissement de CHF 583'762.10 par rapport à la valeur présente au bilan de l'exercice précédent.

#### Rubrique 914 – Investissements du patrimoine administratif

Les travaux réalisés sur les différents chantiers issus des préavis ouverts durant l'exercice 2015 se montent à CHF 355'155.05

Les amortissements courants et exceptionnels concernent les installations de traitement des odeurs (CHF 489'999.-) et du groupe chaleur force (CHF 197'499.20). A signaler que la politique d'amortissement agressive se focalise en priorité sur les équipements ayant des éléments mécaniques susceptibles d'être plus rapidement endommagés que les ouvrages.

Il est également à relever que sur l'ensemble des préavis votés par le conseil intercommunal, deux préavis restent ouverts au 31 décembre 2015. Il s'agit des « Travaux d'entretien sur le

réseau à moyen terme » (préavis 20) ainsi que la « Création du piège à cailloux - La Cézille » (préavis 17). Ces deux préavis seront bouclés sur l'exercice 2016.

#### Rubrique 922 – Emprunts à moyen et long terme

La variation constatée de CHF 100'000.- représente l'amortissement annuel convenu contractuellement pour un prêt dont le montant d'origine était de CHF 1'000'000.-. Cette dette s'éteindra à l'issue de l'exercice 2017.

# Rubrique 928 – Fonds de réserve

Les fonds de réserve ont été augmentés de CHF 350'000.- en 2015. Un montant de CHF 100'000.- est affecté pour le fonds de réserve mobilier, machines, véhicules (9281.00) le solde de CHF 250'000.- étant quant à lui attribué au fonds de renouvellement et de rénovation (9281.02). Au 31 décembre 2015 ces fonds se montent à CHF 730'000.- (9281.00) respectivement CHF 2'453'048.47 (9281.02).

#### Comptes de fonctionnement au 31 décembre 2015

La Commission n'a pas souhaité reprendre tous les commentaires mentionnés par le Comité de Direction dans le préavis n°24. En revanche, elle souhaite apporter quelques précisions récoltées lors de sa séance du 7 avril 2016.

#### 140.3185.10 – Recherche site – Honoraires

Les honoraires liés à la poursuite de l'étude liée à la régionalisation d'une nouvelle STEP est répartie entre les participants sur la base de la population raccordée. La part pour l'APEC est de 52.1%.

#### 140.3186.00 – Primes d'assurances choses et RC

Les assurances ont été réajustées.

#### 140.4657.00 – Participations et subventions de tiers

Il s'agit des revenus de location des antennes natel situées sur le site de la Dullive. L'écart avec les comptes 2014 s'explique par la participation aux excédents des assurances reçus en 2014.

## 350.4342.00 - Revenus divers, vidanges fosses, prestations de service

La vidange de WC mobile engendre la variation favorable constatée.

#### 460.3144.10 - PGEE

Montant non dépensé car intégré dans les préavis réalisés.

#### Conclusion

Notre Commission relève que les comptes 2015 ont un dépassement de CHF 43'224.45 par rapport au budget 2015 dont les raisons ont été expliquées tant dans le préavis que dans ce rapport.

La Commission a apprécié le professionnalisme de la tenue des comptes ainsi que la volonté du Comité de Direction de maintenir le coût par habitant à un niveau bas en comparaison régionale.

Au terme de ce rapport, la Commission remercie le Comité de Direction pour la présentation des

comptes de l'exercice comptable 2015, le Chef de la station d'épuration et le Boursier pour toutes les réponses apportées aux questions posées tout au long de la séance.

La Commission pense qu'elle peut-être le porte-parole des Conseillères et Conseillers Intercommunaux pour remercier et féliciter le Comité de Direction pour son rapport de gestion 2015 retraçant les évènements majeurs de l'année écoulée accompagnés d'indicateurs pertinents sur le fonctionnement de la station.

La parole n'est pas demandée.

#### **Décision**

Le conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- 1. d'adopter les comptes de l'exercice 2015, soit :
  - a) le compte de fonctionnement ;
  - b) le bilan ;
- 2. de décharger le comité de direction de son mandat pour l'exercice 2015 ;
- 3. de décharger la commission de gestion de son mandat pour 2015.
- 6. Préavis no 25 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour le projet de régionalisation de l'épuration

Le rapport de la commission technique est lu par M. Jean-Emile Humbert. Celui-ci est le suivant :

Grâce aux installations de traitements des eaux usées communales, la qualité des eaux s'est considérablement améliorée au cours de ces dernières décennies. Cependant, le prochain défi consistera à l'élimination ciblée des micropolluants, une obligation pour les stations d'un certain volume ou équivalant habitants.

La direction générale de l'environnement (DGE) demande la mise en place des traitements complémentaires des micropolluants mais également le renouvellement d'un parc de STEP vieillissant.

Dans cette stratégie de lutte contre les micropolluants la DGE en partenariat avec les communes et les différentes stations d'épurations régionales a mené les réflexions à une régionalisation de l'épuration.

- La 1ère phase : étude cantonale du potentiel de regroupement des STEP.
- La 2ème phase : étude pour la réalisation d'une STEP régionale (approche comparative de 11 sites).
- La 3ème phase sera l'étude technique.

Plusieurs STEP sont vieillissantes et à remplacer ou trop onéreuses à traiter les micropolluants.

Nous avons la chance qu'un site sur la commune de Gland a été trouvé et de pouvoir régler les différents problèmes de compensation des m2 pour l'agriculteur exploitant. Techniquement réalisable par refoulement des pompes avec un faible dénivelé.

Pas de conflit pour l'endroit des rejets d'eau clair au lac (prise d'eau la SAPAN) par exemple.

Pour conclure, la commission recommande aux membres du conseil intercommunal d'accepter le Préavis n°25 tel que présenté et d'accorder un crédit d'étude de CHF 208'400.-et d'autoriser le comité de direction à participer à cette étude.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Eric Chesaux. Celui-ci est le suivant :

Le Conseil fédéral a approuvé, en novembre 2015, la révision de l'ordonnance sur la protection des eaux, celle-ci fixe les critères permettant d'équiper les stations d'épuration d'un procédé éliminant les micropolluants (subvention possible de 75% des coûts imputables). Ces modifications sont entrées en vigueur le 1er janvier 2016. Selon cette nouvelle exigence fédérale dans le domaine de l'épuration, la Direction Générale de l'Environnement (DGE) a mené une réflexion sur l'avenir de l'épuration vaudoise. Le canton encourage et favorise le regroupement des STEP et, dans ce cas, selon certains critères, mettrait à disposition des subsides supplémentaires pour la pose des collecteurs de liaisons.

La DGE en partenariat avec les communes, les associations en charge des STEP (COPIL) et avec le soutien du Conseil Régional, a mené les réflexions concernant le processus de régionalisation de l'épuration. Un groupe de travail s'est mis en place et a étudié les phases ci-dessous :

- 1ère phase : étude cantonale mettant en évidence le potentiel de regroupement des STEP dans la région Gland-Nyon ;
- 2ème phase : étude des potentialités pour la réalisation d'une STEP régionale ;

Ces deux premières phases ont été financées par les parties concernées (pour l'APEC par les fonds de réserve) et, avec l'aide d'une contribution cantonale d'environ CHF 40'000.-. Elles ont nécessité environ 3 ans d'investigations.

 La 3ème phase : étude technique comparative de un et deux sites mettant en évidence le site du Lavasson (parcelle no 1689 sur le territoire de la commune de Gland) pour une STEP régionale unique.

Cette phase fait l'objet du préavis no 25, destiné à affiner l'étude et la poursuite de l'avantprojet et, de permettre aux différents partenaires, de se prononcer sur l'adhésion ou non à la STEP unique.

Le préavis détaille bien la situation ainsi que la direction souhaitée par les partenaires concernés. Toutefois de nombreux éléments techniques, financiers et juridiques sont encore en suspens et doivent être approfondis!

Nous savons, depuis plusieurs années, que notre STEP arrive à sa capacité maximale et qu'elle doit être renouvelée. Du fait qu'une extension n'est pas possible sur le site actuel, le comité de direction avait déjà anticipé les recherches d'un nouveau terrain.

Ce qui a changé dans cette démarche est l'obligation de traiter les micropolluants et le souhait du canton de regroupement. Ce qui nous oblige à réaliser cette étude pour aller dans le sens des souhaits de nos autorités cantonales et, par ce biais, nous assurerait leurs soutiens ainsi que, le cas échéant, l'obtention des subventions cantonales annoncées.

Dans le cas du refus du préavis par les autres partenaires, l'étude de regroupement serait tout simplement abandonnée et l'APEC continuerait, seule, cette dernière sur le site du Lavasson. Les investissements consacrés jusqu'à ce jour ne seraient pas perdus car ils ont contribués à faire avancer le projet initial du comité de direction.

La participation de l'APEC, pour une STEP regroupant les stations d'épuration de la région entre Gland et Nyon, est estimée à ce jour, à environ CHF 54 millions (investissements totaux

~ CHF 104 millions) contre CHF 64 millions si elle devait se lancer seule dans ce projet. Donc une économie potentielle de CHF 10 millions !

L'Association n'est, au 29.02.2016, endettée qu'à hauteur de CHF 200'000.- Elle est soumise à un plafond d'endettement de CHF 7'100'000.-.

La situation financière de l'Association est en conséquence saine!

En conclusion, la commission des finances recommande au conseil intercommunal d'accorder le crédit de CHF 208'400.- et d'autoriser le comité de direction à procéder à cette étude.

La parole est demandée par M. Antonio Galera :

Je souhaite par mon intervention vous faire part des remarques de la Municipalité de Luins que je représente ce soir.

Nous ne souhaitons pas revenir sur les raisons et la nécessité de construire une nouvelle STEP ce qui a été très clairement décrit dans le préavis qui est soumis au vote ce soir.

En revanche, nous souhaitons nous exprimer sur le manque de transparence du Comité de direction par rapport à notre Commune. En effet, le site du Lavasson se trouve sur le territoire de la Commune de Gland en bordure de celui de la Commune de Luins. La zone villas la plus proche est à moins de 900 mètres. Nous aurions donc trouvé normal d'être tenus informés de ce projet dès le début.

Depuis plusieurs mois, nous avons essayé d'obtenir des renseignements sur ce projet et sur les études comparatives entre les différents sites. Nous avons reçu des informations au compte-gouttes. En novembre 2015, le Président du Comité de direction signait un courrier à notre attention disant qu'il n'avait pas de rapports ou d'études à disposition. Nous avons enfin reçu les rapports la semaine dernière dans lesquels on a pu lire que des rapports avaient déjà été produits depuis 2014.

Nous déplorons cette attitude et le manque de transparence du Comité de direction vis-à-vis d'une commune membre qui sera directement touchée par ce projet. Nous pensons que le Comité de direction n'a pas rempli son devoir d'information.

Nous souhaitons que cette intervention soit ajoutée au PV de séance.

M.Yves Reymond conteste le reproche adressé au comité de direction quant à son devoir d'information.

En effet, le comité de direction s'est déplacé à Luins en délégation pour discuter de cet objet, puis a reçu à la STEP une délégation de la municipalité de Luins et enfin une rencontre s'est déroulée dernièrement à ce sujet à laquelle assistait les représentants de la municipalité de Gland, de Luins, du comité de direction et du secrétaire du conseil régional M. Freudiger.

La parole n'est plus demandée.

#### Décision

Le conseil intercommunal décide, avec 3 abstentions :

• d'accorder le crédit de CHF 208'400.00 et d'autoriser le comité de direction à participer à cette étude.

## 7. Communications du comité de direction

M. Yves Reymond, président du comité de direction apporte les communications suivantes :

# **Personnel**

M. Georges Chaumont a réussi les examens d'exploitant de STEP, premier niveau.

#### Plaquette d'informations

Le comité, après réception de vos remarques, a finalisé le contenu de la plaquette.

#### Régionalisation

Le comité de direction a signé la convention de participation avec les communes et association pour aller de l'avant, affiner et préciser les aspects techniques financiers et juridiques de la future régionalisation de la demande de crédit afin de poursuivre l'étude.

# Fin de législature

Nous arrivons au terme de cette législature et M. Reymond ne voudrait pas oublier de remercier les collaborateurs, les membres du conseil pour leur engagement en faveur de l'environnement de notre belle région. Certains d'entre eux quittant définitivement la vie politique il voudrait ici les remercier particulièrement. Un grand merci également à ses collègues du comité de direction et à son fidèle conseiller technique pour son appui et ses conseils avisés.

Pour tous ceux qui continueront cette belle aventure, une date à retenir, celle de l'assermentation, le 30 août à 19 heures.

# 8. Propositions individuelles et divers.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée.

#### AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président : Le secrétaire :

J. P. Besson D. Gaiani